

DEMANDE D'ABONNEMENT ANNUEL CARTE SCOL'R ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

Pour remplir cette demande, merci de vous référer à la notice jointe au dos.

REEMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES



N° DOSSIER

[en cas de renouvellement]

à cocher si demande de duplicata

ÉLÈVE

1

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : Sexe : M F

REPRÉSENTANT LÉGAL

Père Mère Tuteur AFSAM 77* * joindre la copie de l'attestation de garde en cours de validité

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

N° de téléphone : E-mail :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À COMPLÉTER EN CAS DE RÉSIDENCE ALTERNÉE

Nom et adresse de résidence de l'autre parent :

2

À partir de cette adresse, l'élève emprunte-t-il le transport scolaire : oui non

Si oui, cette ligne est : un circuit spécial scolaire une ligne régulière

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2016/2017

Nom de l'établissement scolaire : Commune :

CLASSE SUIVIE (entourer la case correspondante) :

1^{er} degré : MAT CP CE1 CE2 CM1 CM2 Collège : 6^e 5^e 4^e 3^e SEGPA AUTRE (à préciser)

Lycée : 2^{de} 1^{re} TERM BEP AUTRE (à préciser)

TRAJET DE L'ÉLÈVE VERS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

3

Point de montée : Sur la commune de :

Si correspondance avec une ligne régulière (parcours d'approche), précisez le numéro de la ligne :

LIEU DE RESTAURATION

Si demi-pensionnaire Cantine de :

Si externe Commune de :

MODE DE PAIEMENT

4

Chèque Mandat Cash SEPA en 3 fois*

* date limite de retour du dossier complet au 31 juillet 2016

Tout règlement par chèque ou mandat cash doit être établi à l'ordre de **REGIE 77 SCOL'R** au dos duquel devront obligatoirement être inscrits le nom, le prénom et son n° de dossier en cas de renouvellement.

Toute demande de règlement par prélèvement SEPA devra être accompagnée d'un mandat de prélèvement SEPA [disponible sur le site du Département seine-et-marne.fr] dûment rempli ainsi qu'un IBAN. Le nom et le prénom ainsi que le n° de dossier [en cas de renouvellement] devront être inscrits au dos de chacun de ces documents.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution, des tarifs et du code de bonne conduite sur la discipline et la sécurité joints au présent formulaire et certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document avant son envoi.

À, le Signature des parents ou du responsable légal :

PARTIE RÉSERVÉE

13-24 : 13-25 : 13-26 : 13-41 :

50 € : 100 € : 150 € : 300 € :

NOTICE DU FORMULAIRE

La fiche d'inscription ainsi que son mode de règlement doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Département de Seine-et-Marne – Direction des Transports – SCOL'R

CS 50377 – Hôtel du Département – 77010 Melun cedex

Les chèques et les mandats cash doivent être établis à l'ordre de **REGIE 77 SCOL'R**.

1 Les contacts indiqués dans le cadre « représentant légal » permettent au Département de vous contacter en cas de besoin.

La garde alternée doit être dûment justifiée par la production à l'inscription de la copie d'un acte juridique.

Pour un enfant relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Département de Seine-et-Marne, aucune participation pour la carte SCOL'R valable en Seine-et-Marne ne sera demandée à la famille d'accueil, sous réserve que celle-ci produise un justificatif à jour, fourni par les services départementaux, du placement de l'enfant.

2 Précisez l'adresse du deuxième parent dans le cas d'une garde alternée pendant la période scolaire. Si votre enfant emprunte un autre transport (circuit spécial ou ligne régulière), une deuxième demande de titre de transport doit être faite.

Attention, ces demandes bénéficient d'un traitement particulier :

- si l'élève utilise deux circuits spéciaux scolaires, la famille n'aura à régler qu'une seule participation carte SCOL'R au Département ;
- si l'élève doit emprunter un circuit spécial scolaire et une ligne régulière selon l'adresse du parent, le titre SCOL'R lui sera délivré gratuitement, si et seulement si, il joint à la présente fiche d'inscription le justificatif de souscription de la carte scolaire bus ou de la carte Imagine R.

Dans les deux cas, aucun remboursement ultérieur de la carte SCOL'R ne pourra être demandé par la famille.

3 Dans le cas des parcours d'approche, le titre SCOL'R lui sera délivré gratuitement, si et seulement si, il joint à la présente fiche d'inscription le justificatif de souscription de la Carte scolaire bus ou de la carte Imagine R à son nom. Aucun remboursement ultérieur de la carte SCOL'R ne pourra être demandé par la famille.

Rappel : un parcours d'approche est défini par l'utilisation d'un circuit spécial et d'une ligne régulière consécutive.

4 Le montant de la participation par élève dépend du domicile du représentant légal de l'élève et de son statut scolaire.

PARTICIPATION FAMILIALE

Élève domicilié en Seine-et-Marne			
		Si paiement en une fois	Si paiement en trois fois par mandat SEPA
Niveau de scolarité	RPI, école fermée, commune fusionnée	50 € TTC	20 € TTC 15 € TTC 15 € TTC
	Primaire hors RPI, hors école fermée, hors commune fusionnée Collège	100 € TTC	40 € TTC 30 € TTC 30 € TTC
	Lycée	150 € TTC	60 € TTC 45 € TTC 45 € TTC
Élève domicilié hors Seine-et-Marne			
		Si paiement en une fois	Si paiement en trois fois par mandat SEPA
Élève domicilié en Île-de-France		300 € TTC ou participation fixée par le STIF si celle-ci est inférieure à 300 € TTC	120 € TTC 90 € TTC 90 € TTC
Élève domicilié en dehors de l'Île-de-France		300 € TTC	120 € TTC 90 € TTC 90 € TTC

Pour les paiements en trois fois, un mandat de prélèvement SEPA est disponible sur le site du Département de Seine-et-Marne seine-et-marne.fr

À titre exceptionnel, un encaissement en espèces reste possible à l'adresse suivante :
Département de Seine-et-Marne - Direction des Transports - 3, rue Barthel - 77000 Melun
Le lundi de 9 h à 12 h, le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h